



Code anti-corruption et trafic d'influence

Notre groupe est en cours d'élaboration de son code « anti-corruption » Middlenext.

Ce document synthétise et présente les principes et convictions sur lesquels s'appuiera ce code.

L'intégrité en affaires participe à la bonne réputation du groupe DELFINGEN. Le groupe DELFINGEN attache la plus grande importance à agir de façon irréprochable avec ses parties prenantes.

Le code de conduite est conçu pour guider le comportement en affaires et fournir des conseils pratiques, des exemples et des liens vers d'autres informations utiles.

- Il s'adressera à tous les collaborateurs, aux membres des comités exécutifs et de direction, aux mandataires sociaux du groupe DELFINGEN et de ses filiales dans le monde ;
- Il fixera les principes que les collaborateurs du groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il complète les règles, les procédures et les normes définies dans chaque pays auxquelles les collaborateurs doivent continuer à se référer ;
- Toutes les personnes agissant pour le compte du groupe DELFINGEN sont tenues de se conformer à ce code de conduite, quels que soient le lieu et la nature de leur travail ;
- Le groupe DELFINGEN veillera à ce que ses partenaires partagent les mêmes valeurs.

Le code détaillé décrit les règles fondamentales en ce qui concerne notamment les sujets suivants :

- Cadeaux, signes de courtoisie et d'hospitalité, divertissements
- Règles spécifiques aux agents publics
- Dons à des organisations caritatives ou politiques
- Mécénat, sponsoring
- Paiements de facilitation
- Engagement de surveillance des tierces parties

Toutefois, aucun document ne peut traiter et prévoir tous les cas de corruption susceptibles de survenir dans le cadre des activités quotidiennes des collaborateurs du groupe DELFINGEN. Ce code ne dispense pas d'exercer son propre jugement et de faire preuve de bon sens. En cas de doute sur la conduite à tenir, le groupe DELFINGEN mettra en place des outils d'aide et de conseil.

L'adhésion au code de conduite est une condition d'emploi de tout collaborateur de notre groupe, qui n'en tolérera aucune violation. Le code sera remis à tout collaborateur qui intégrera notre groupe et diffusé à tous les collaborateurs. Chaque collaborateur devra le lire, le comprendre et le respecter.

Les collaborateurs sont conscients des graves conséquences qu'une violation du code de conduite pourrait entraîner pour notre groupe et pour eux-mêmes.

Dans la mesure où tout écart de conduite ou non-respect des règles contenues dans le code est susceptible de nuire gravement à notre image et de causer un préjudice financier, les collaborateurs devront faire preuve d'une très grande vigilance quant au respect des règles énoncées par le code.

Contact : Direction Juridique, DELFINGEN Industry S.A, Rue Emile Streit, 25340 ANTEUIL, France, + 33 3 81 90 73 00, delfingen@delfingen.com